



Comité Social d'Administration de la gendarmerie nationale (CSA GN) du 24 juin 2024 Déclaration liminaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le **SNPC FO GENDARMERIE** accueille avec soulagement la décision de la DGAFP au sujet de la mise en paiement directe de la prime JOP au profit des personnels contractuels. Cette directive va permettre un gain de temps considérable car elle évitera un travail fastidieux de rédaction d'avenants aux contrats. Toutefois, s'agissant de nos collègues contractuels, le **SNPC FO GENDARMERIE** rappelle que nombre d'entre-eux n'ont toujours pas pu bénéficier de la revalorisation des 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024. Dans le contexte économique que nous connaissons tous, cette situation est inadmissible ! Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que les avenants aux contrats soient immédiatement rédigés.

L'édito du guide de la DGAFP relatif aux CSA et aux Formations Spécialisées (FS) de la fonction publique précise que, dorénavant, à l'exception des projets de textes relatifs au temps de travail, il n'y a plus de cas de double consultation possible des CSA et de leur FS.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que cette double consultation s'applique dès maintenant et que, d'ores et déjà soit programmée l'organisation d'un CSA exceptionnel afin de valider le plus rapidement possible les règlements intérieurs modifiés et déjà soumis aux FS.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** dénonce une fois de plus la mauvaise gestion RH des SGAMI que les personnels civils de la gendarmerie subissent quotidiennement. Rien ne s'arrange, nous avons plutôt le sentiment que la situation se dégrade encore plus. Les retards de prise en compte d'avancement de grade et d'échelon, les jours de télétravail non indemnisés, les attestations employeur non délivrées, les retards dans les revalorisations IFSE, des payes non versées... , tous ces sujets empoisonnent la vie de nos collègues.

A quand une prise de conscience de la part de la DRH-MIOM et une réelle volonté d'améliorer la gestion RH des agents ? Suite aux revendications de la **FSMI-FO**, il y a eu un GT « paie » et après ? A quand le prochain GT ?

Tant que perdurera cette gestion RH irrespectueuse et méprisante, le **SNPC FO GENDARMERIE** continuera de la dénoncer.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** réitère sa demande faite lors du CT-GN du 14 juin 2022 au sujet de la création d'un groupe de travail sur les cercles mixtes de la gendarmerie. Le **SNPC FO GENDARMERIE** souhaite, une nouvelle fois, alerter l'administration sur la souffrance au travail et le mal-être des personnels des cercles mixtes liés à des TEA complètement obsolètes. Le **SNPC FO GENDARMERIE** réclame ce groupe de travail « cercles mixtes » afin d'établir un schéma directeur pertinent et permettre un travail approfondi sur la spécialité « restauration collective » : fonctionnement, organisation, gestion...

S'agissant des cercles mixtes, le **SNPC FO GENDARMERIE** exige, une fois de plus, que tous les mess éligibles puissent bénéficier immédiatement du dispositif de l'Aide Complémentaire Harmonisée (ACH).

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que soient données, dès à présent, des directives claires et précises pour que des conventions soient signées avec des points chauds pour que les personnels civils n'ayant pas accès à un cercle mixte conventionné puissent déjeuner à moindre coût.

Les personnels civils de la gendarmerie n'ont de cesse de nous questionner au sujet de l'ISS. Des informations que le **SNPC FO GENDARMERIE** a obtenues, la mise en paiement interviendrait en septembre 2024. Pouvez-vous nous le confirmer ? Si cette information était inexacte, pouvez-vous nous communiquer la date du paiement de l'ISS ?

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que la mobilité en interne de nos collègues au sein de chaque formation administrative soit rendue plus simple. Aujourd'hui, la DRH-MIOM impose la parution obligatoire de la fiche de poste avant que l'agent puisse se positionner. Au niveau local, tous les acteurs s'accordent à dire que cette directive est stupide. Tous reconnaissent une perte de temps inutile ! Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande une simplification du processus.

Jusqu'en 2023, les psychologues du dispositif d'accompagnement psychologique en gendarmerie (DAPSY) étaient recrutés sous statut militaire, en qualité d'officiers commissionnés ou d'officiers sous contrat.

Consécutivement à la LOPMI 2023, une montée en puissance du dispositif de soutien psychologique est programmée afin d'atteindre 85 psychologues cliniciens à l'horizon 2025. Les recrutements sont actuellement en cours et s'opèrent pour la métropole sous statut civil. Le **SNPC FO GENDARMERIE** souhaite mettre en exergue le DAPSY qui comprend actuellement 52 psychologues cliniciens répartis sur le territoire national et les départements d'outre-mer.

Pour le **SNPC FO GENDARMERIE**, le DAPSY apporte une réelle plus-value dans l'accompagnement psychologique des personnels civils et militaires de la gendarmerie.

Aujourd'hui, les contrats des psychologues recrutés sous statut civil sont enfin alignés sur la grille indiciaire de leurs homologues de la Police Nationale. Or, cet alignement ne s'applique que pour les psychologues recrutés depuis 2024.

Malheureusement, les psychologues civils recrutés antérieurement ne bénéficient pas de cet alignement et conservent l'ancienne grille de la GN bien moins valorisante et peu considérative du travail réel quotidien.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que l'alignement sur les nouvelles grilles indiciaires intervienne dans les plus brefs délais. L'utilisation de ces 2 grilles, considérablement dissemblables, génère parmi les psychologues, parfois d'un même bureau ou d'une même région, un sentiment d'inégalité et d'injustice. Le **SNPC FO GENDARMERIE** craint que le non alignement des grilles indiciaires mène à des démissions. Dans le difficile contexte actuel de recrutement, le départ de psychologues causerait un véritable préjudice à la Gendarmerie.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande un alignement immédiat des psychologues anciennement recrutés sur les nouvelles grilles. Au regard de ce que cela représente, le **SNPC FO GENDARMERIE** demande un appui fort de la part de la DGGN !

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que cette déclaration liminaire soit annexée au procès-verbal de la séance.

Merci pour votre écoute.